Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 056-215600479-20260119-DEL2602-DE

COMMUNE DE CREDIN

N° réf : DEL2602

OBJET :

Subvention Familles Rurales de Rohan

Nombres de membres en exercice : 17

Présents : 12

Absents : 5

Vote
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le 19 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AUDO, Maire.

PRESENTS : AUDO D, JEHANNO M.T, LE LAYO B, LE BOUCHER N, BOUDARD A, LE PIOUFLE Y,BLAYO A, LE BOULH C, PICHARD S, DENECE N, GUERRIER C, DECORTE A.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : BOUVON F (pouvoire à Benoît LE LAYO),AUDO E (pouvoir à Nicole LE BOUCHER), JEGONDAY J (pouvoir à Nathalie DENECE)

ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR :QUIGNON E,LE FLOC R

Secrétaire de la séance : Aurélien DECORTE

Date de la convocation **:** 10 janvier 2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la convention signée en début d'année 2024 avec Familles Rurales de Rohan fixant les modalités de la participation financière des communes de Crédin et Rohan pour le financement des activités du centre de loisirs sans hébergement et du loisir jeune.

Le bilan 2025 de l'association étant positif, il est proposé de reconduire le même montant de subvention pour l'année 2026.

Après, en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Dit que le montant de la subvention pour l'année 2026 sera identique à celle attribuée en 2025 : soit 27 000 € par commune.
- Dit qu'en l'absence de nouvelle délibération, ce montant sera reconduit pour les années suivantes.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE CREDIN 56 Morbihan